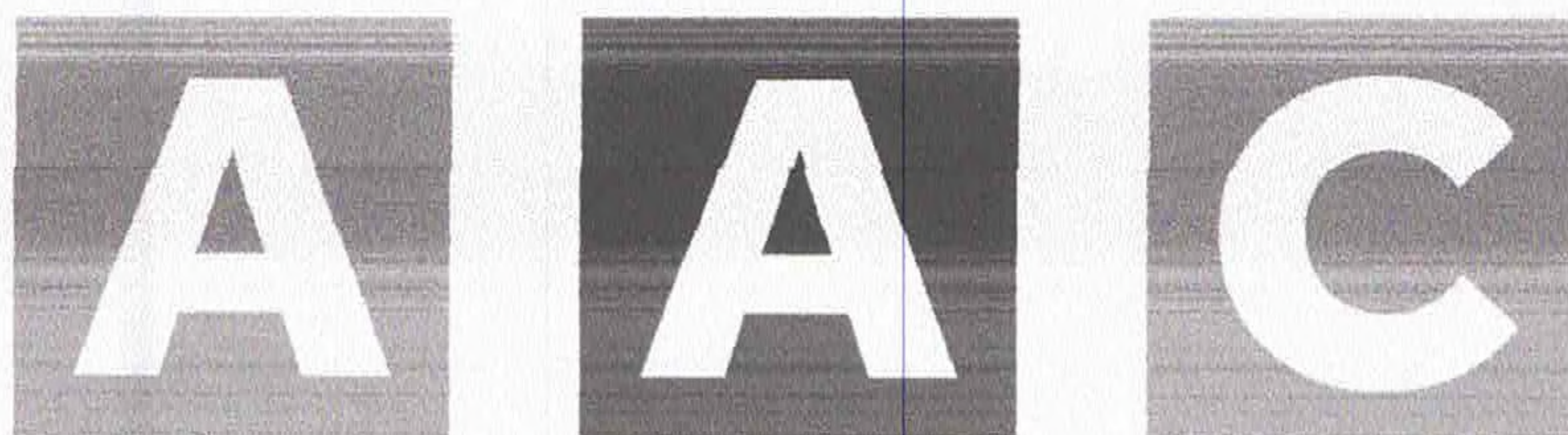
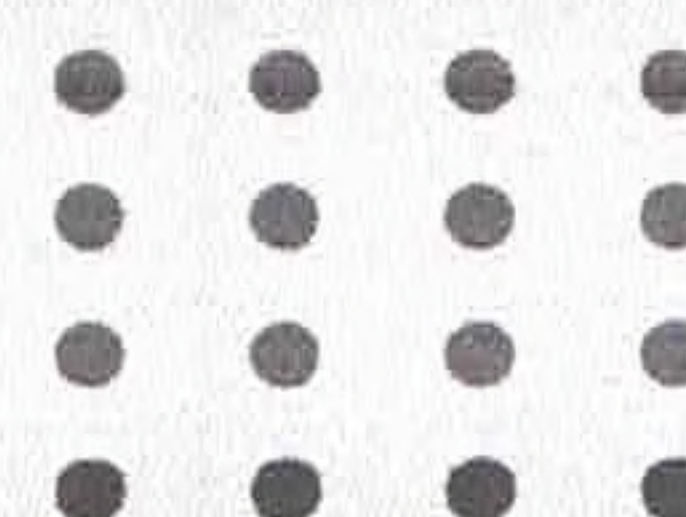


Apprentissage Anticipé de la Conduite



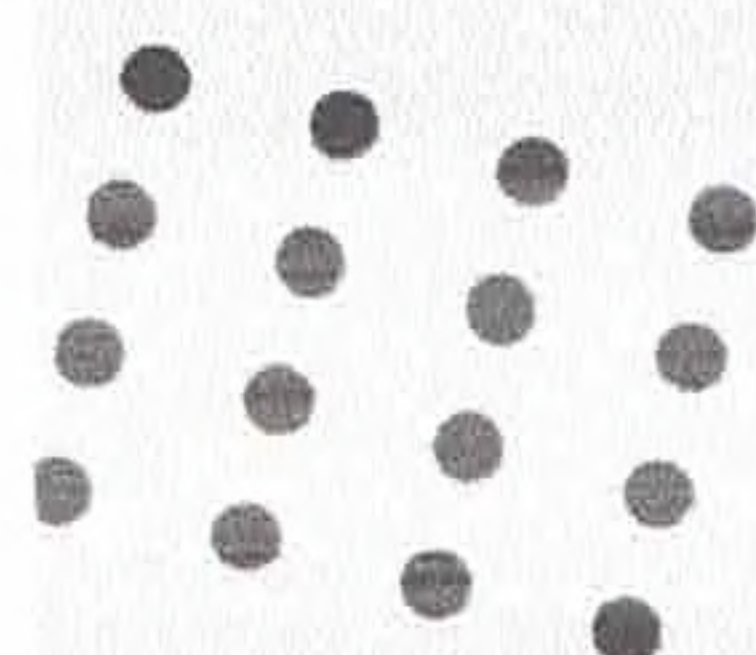
**Conduite accompagnée,
succès assuré !**



Gagne en expérience
en conduisant au moins 3000 km !



Fais des économies
sur ta formation
et ton assurance !



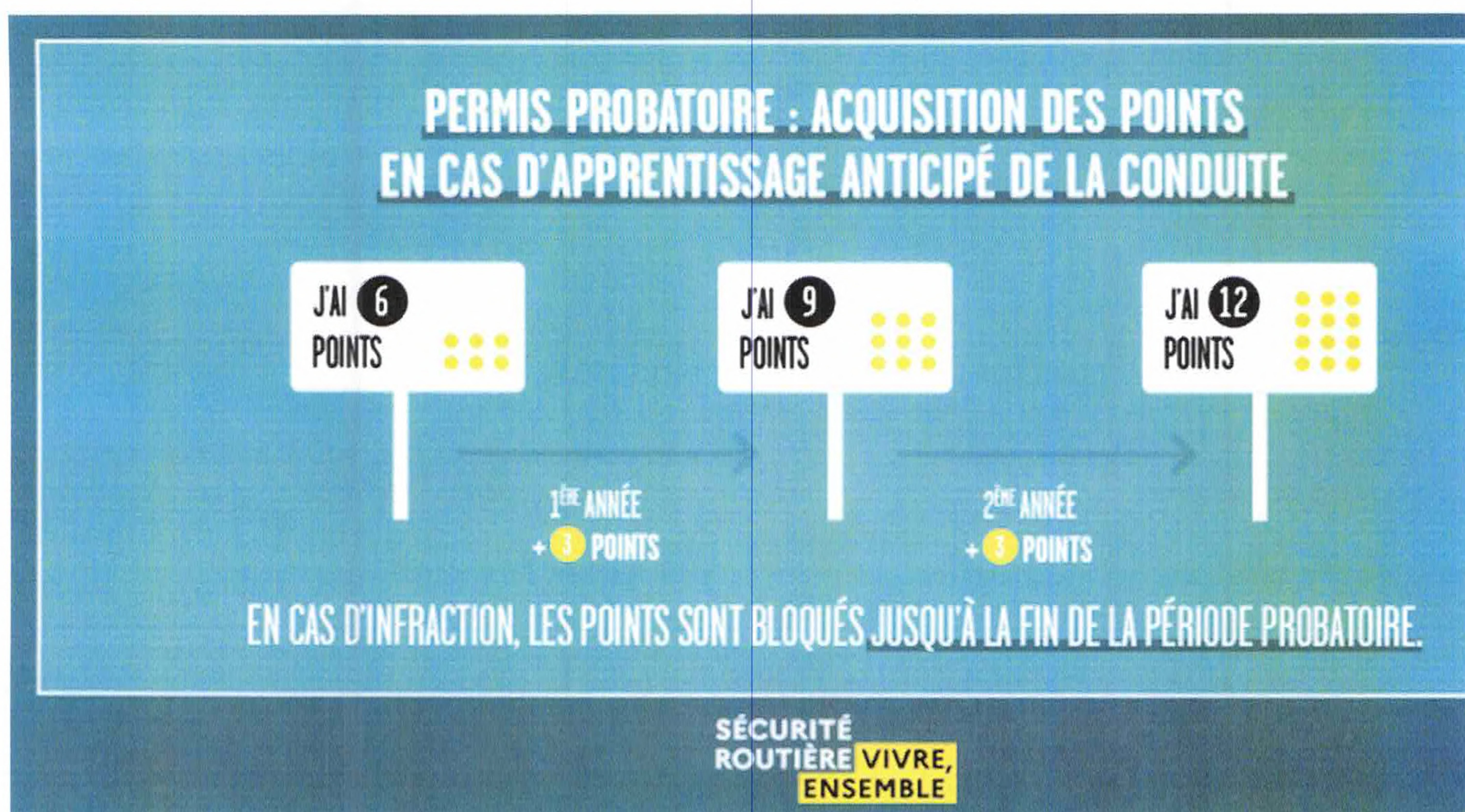
Assure à l'examen
en étant plus sûr de toi !



Réduis à 2 ans au lieu de 3
ta période probatoire !

Partenaire de votre réussite !
ooo codesrousseau.fr

**CODES
ROUSSEAU**
-O-



La formation initiale en école de conduite

Avant de pouvoir conduire avec l'accompagnateur, l'élève doit suivre une formation initiale qui comprend :

- une évaluation préalable d'une heure ;
- une formation théorique sur les enjeux de la sécurité routière et permettant de préparer l'épreuve théorique générale dite épreuve du code ;
- une formation pratique (cours de conduite) dont la durée ne peut être inférieure à 20 heures.

Une fois l'examen du code obtenu, et lorsque le niveau de conduite est jugé satisfaisant par l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, après au moins 20 heures de formation obligatoire (ou davantage si l'enseignant le juge nécessaire), l'enseignant délivre à l'élève une attestation de fin de formation initiale (AFFI). Celle-ci prouve que l'élève a atteint le niveau nécessaire et indispensable pour commencer la conduite avec un accompagnateur. Il doit notamment savoir :

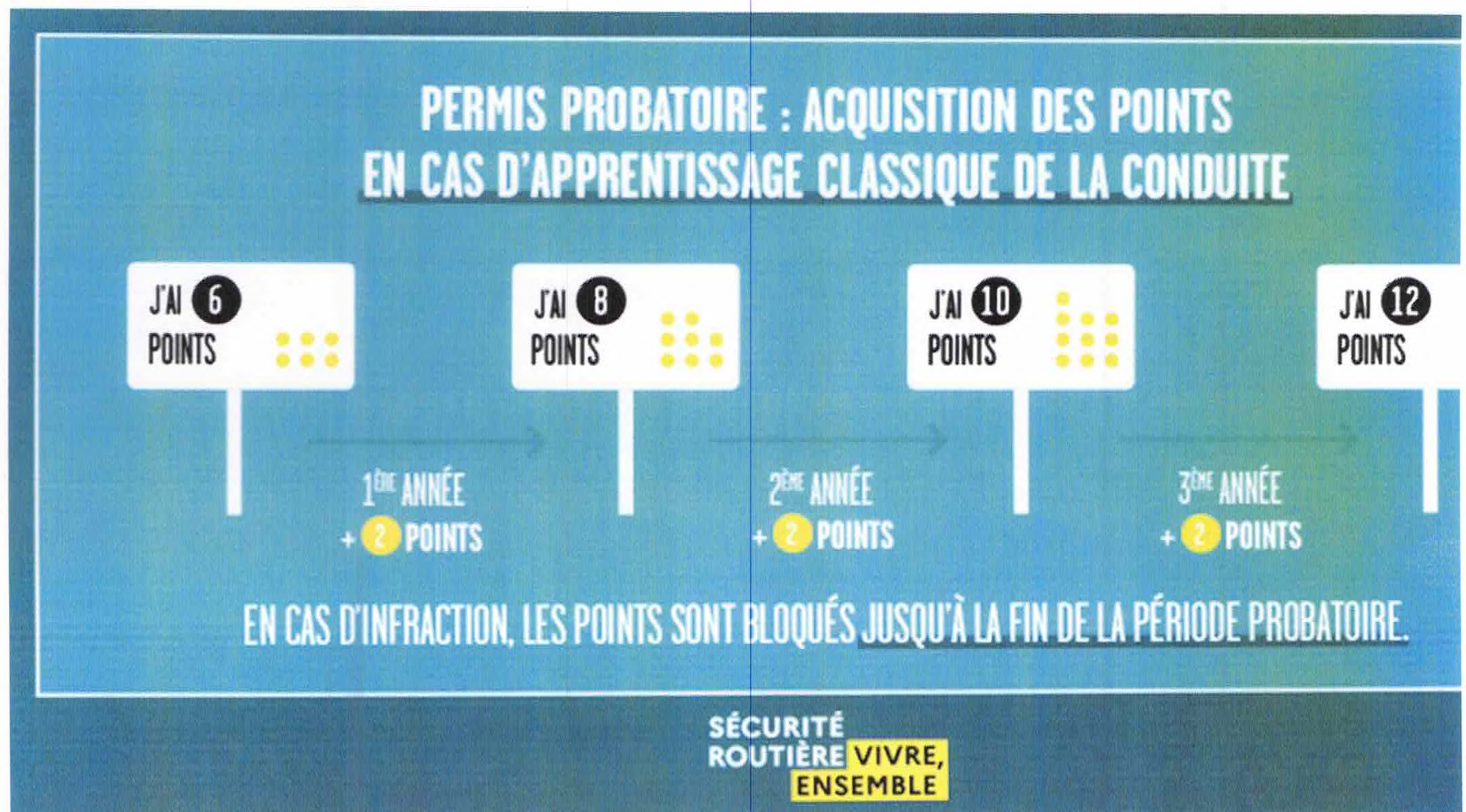
- maîtriser le véhicule à allure lente ou modérée, le trafic étant faible ou nul ;
- choisir sa position sur la chaussée, franchir une intersection ou changer de direction ;
- circuler dans des conditions normales sur route et en agglomération ;
- connaître les situations présentant des difficultés particulières.

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage de l'élève. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurance du candidat, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

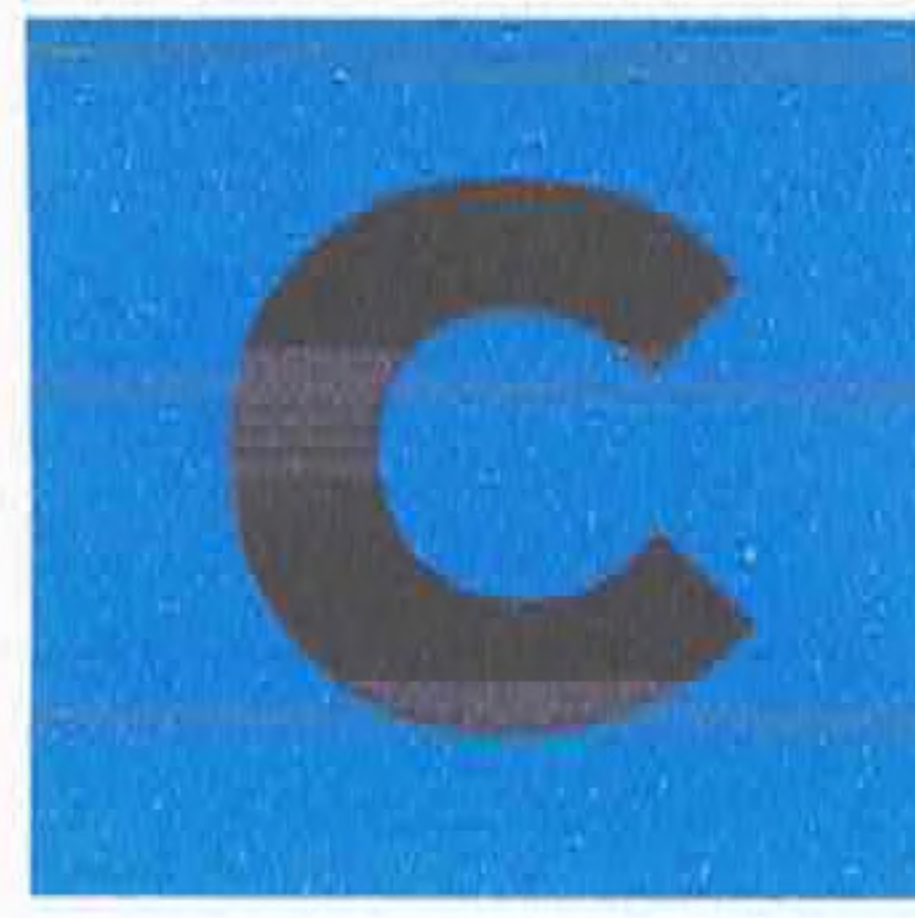
Quels avantages ?

La conduite accompagnée permet notamment :

- d'acquérir une expérience de conduite. Gagner ainsi en confiance pour le passage pratique de l'examen, mais aussi en tant que futur conducteur ;
- **un taux de réussite plus important** lors du passage de l'épreuve du permis avec 75 % de réussite contre 57 % dans la filière traditionnelle ;
- **une période probatoire réduite** : les jeunes conducteurs ayant suivi la conduite accompagnée seront crédités de leurs 12 points sur le permis à l'issue de 2 ans sans commettre d'infraction, contre 3 ans pour les titulaires ayant obtenu le permis via la filière traditionnelle ;
- obtenir un tarif préférentiel sur son assurance «jeune conducteur» ;
- commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite), dès l'âge de 15 ans.



Conduite Supervisée



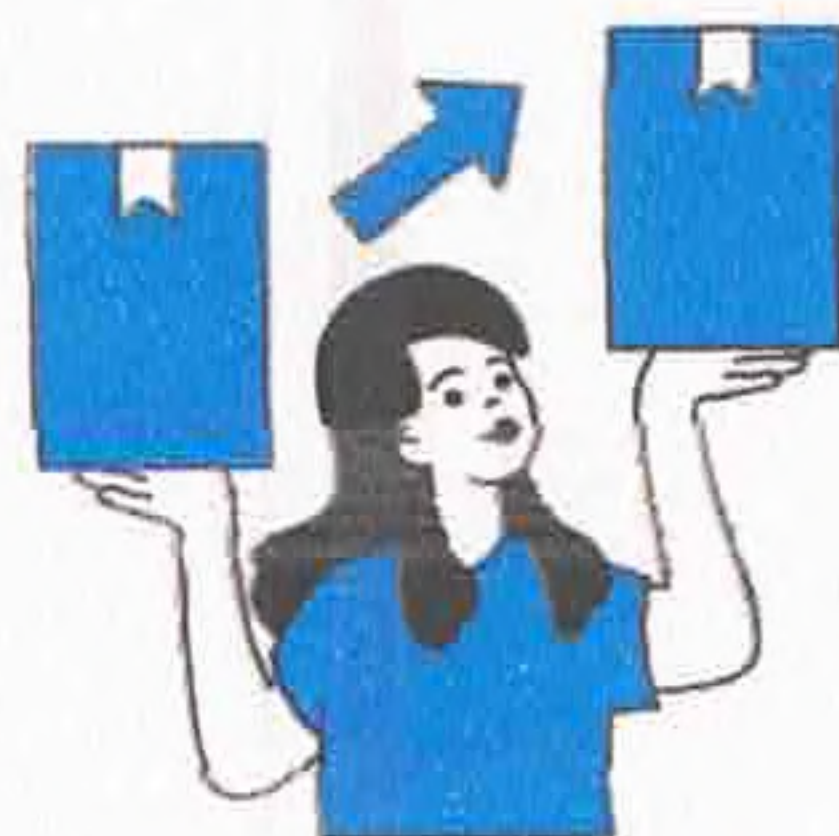
**Conduite supervisée,
succès assuré !**



**Gagne en confiance
en cumulant des kilomètres !**



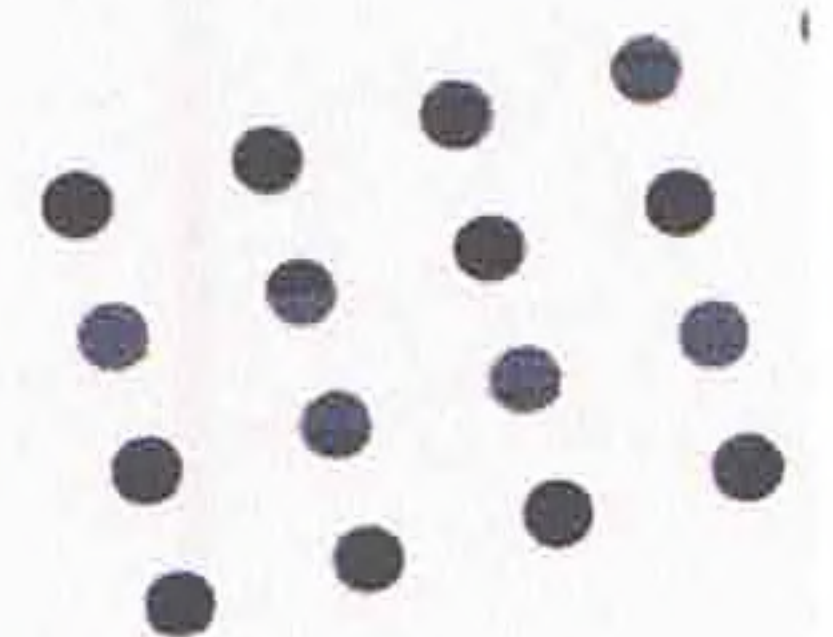
**Fais des économies
sur ta formation !**



**Continue à progresser
avec ton accompagnateur !**



**Assure à l'examen
en étant plus sûr de toi !**



PMI : 20104005-COINFSUP

Partenaire de votre réussite !
codesrousseau.fr

**CODES
ROUSSEAU**